

Heures d'ouverture du bureau municipal
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Courriel : admin@notredamedesneiges.qc.ca
Site WEB : www.notredamedesneiges.qc.ca

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges
4, 2^e Rang Centre, Notre-Dame-des-Neiges (QC) G0L 4K0
Tél. : (418) 851-3009
Année 13, Numéro 3

AVRIL 2015

RAPPEL – OUVERTURE DES VALVES DE SERVICES DU RÉSEAU AQUEDUC

La municipalité de Notre-Dame-des-Neiges rappelle aux propriétaires desservis par le service d'aqueduc que l'article 3-B du règlement numéro 366 prévoit l'imposition d'un tarif pour l'ouverture et la fermeture des valves. En effet, une tarification de 35 \$ est exigée à chaque fois qu'un propriétaire d'immeuble en fait la demande. À noter qu'aucune charge ne s'applique lors de l'ouverture des valves pour les habitations saisonnières aux dates suivantes :

(les 1^{er}, et les 4, 5, 6 et le 7 mai).

Pour que ce service soit gratuit, la demande doit être effectuée à la municipalité

une semaine à l'avance avant la réalisation du service. En dehors des dates énumérées ci-devant,

le service s'effectue en semaine, soit du lundi au vendredi. Le présent article ne s'applique pas pour les urgences telles que les bris au tuyau d'entrée d'eau et à la vanne d'arrêt intérieur. Il est interdit

à tous propriétaires d'effectuer eux-mêmes l'ouverture et la fermeture des valves de service sans obtenir

l'autorisation de la municipalité, sauf en cas de force majeure (bris).



PROCHAINES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL

Les lundis 13 avril et 11 mai à 19h30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles. Notez que le projet d'ordre du jour est disponible à la page d'accueil de notre site Web. Bienvenue à tous ! S'il y a tempête et impossibilité de siéger, la ou les séances sont reporté(es) au lendemain.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE – RÉCUPÉRATION DES BASQUES

Aura lieu le **24 mars 2015 à 19 h 30**, À la salle Sénescoupé du CLD des Basques
Au 400-1, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles **Bienvenue à tous!**

ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ENTOURAGE DE LA PERSONNE ATTEINTE D'UN TROUBLE MAJEUR DE SANTÉ MENTAL

La mission de l'organisme, La Lueur de l'Espoir du Bas-Saint-Laurent, est de soutenir, par différents services (rencontres individuelles et de groupes), l'entourage (parents, frères et sœurs, enfants, amis et collègues de travail) d'une personne ayant une problématique en santé mentale. Nous couvrons les 8 MRC du Bas-Saint-Laurent.

Nous offrons aussi des séances d'informations pour les parents d'enfants ayant un diagnostic de TDAH. Pour les Basques, les rencontres seront les mardis 14 et 21 avril 2015. Pour informations, contacter nous au Point de services de Rivière-du-Loup.

Consultations gratuites et confidentielles. N'hésitez pas à communiquer avec nous !

Bureau régional (Rimouski) 418 725-2544 ou 1 877 725-2544 (sans frais)

Point de services de Rivière-du-Loup 418 863-4689

Site web : www.lueurespoirbsl.org



HORAIRE URBANISME

La responsable de l'émission des permis, Madame Sarah Gauvin, sera maintenant disponible **du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00**. Tous les travaux visés par les règlements d'urbanisme doivent faire l'objet de permis et de certificat, car les travaux ne peuvent être commencés avant leur émission. Nous vous demandons de prendre rendez-vous à l'avance en composant le 418-851-3009 poste 4. Merci de votre compréhension !



RAPPEL – ABRIS D'AUTO

La présence d'un abri d'auto temporaire sur votre terrain est autorisée du 1^{er} octobre jusqu'au 1^{er} mai de l'année suivante seulement.

BINGO – AU PROFIT DU TERRAIN DE JEUX DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Le Comité des parents du terrain de jeux de Rivière-Trois-Pistoles vous invite au **BINGO** qui aura lieu le **mercredi 20 mai prochain à 19 h30** à la salle des Chevaliers de Colomb de Trois-Pistoles. Les cartes seront en ventes au coût de **9 \$** auprès des parents du comité et au bureau municipal. Vous pouvez également contacter Valérie Albert au 418-851-4999. Les profits amassés serviront à financer les activités du terrain de jeux pour l'été 2015.

Encouragez votre milieu et venez en grand nombre !



OFFRE D'EMPLOI – PRÉPOSÉ (E) AU TERRAIN DE JEUX, NOTRE-DAME-DES-NEIGES

La caisse Desjardins ainsi que la municipalité se sont associées pour t'offrir une chance unique d'obtenir dès cet été ton premier travail en créant le programme Desjardins - Jeunes au travail. Tu veux vivre une première expérience de travail? Tu veux t'impliquer dans ton milieu? Tu veux acquérir de nouvelles habiletés et élargir ton champ de connaissances? Tu veux développer ton autonomie financière? Tu es âgé de 15 à 18 ans et tu es membre ou tu acceptes de devenir membre d'une caisse Desjardins qui participe au programme? Tu peux donc t'inscrire!

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS :

Animer des activités pour des jeunes de 5 à 12 ans ; assurer la sécurité des enfants ; stimuler les enfants à la participation aux activités ; assurer la propreté des lieux.

PROFIL RECHERCHÉ :

Satisfaire aux critères d'admissibilité du programme Desjardins – Jeunes au travail ; être âgé(e) entre 15 et 18 ans ; être étudiant(e) à temps plein dans un établissement d'enseignement et y retourner à temps plein au cours de la prochaine année ; résider sur le territoire desservi par la Caisse populaire Desjardins ; être responsable, enjoué(e), aimer les enfants, être très dynamique et attentif ; avoir des attitudes et l'aisance nécessaires pour travailler avec les enfants

CONDITIONS D'EMPLOI :

Durée de l'emploi : 6 semaines (25 juin au 6 août 2015) ; Salaire horaire : 10,55 \$, nombre d'heures/semaine: 30 heures

Particularité : Être disponible à compter du 25 juin au 15 août 2015

inscris-toi avant le 23 avril par la poste, en personne ou par télécopie au :

Carrefour jeunesse-emploi Rivière-du-Loup / Les Basques

318, rue Jean-Rioux | Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0 | Télécopieur : 418 851-2066

Pour toutes questions, contactez la coordonnatrice Desjardins—Jeunes au travail

Marie-Ève Filion téléphone : 418 867-4992 poste 123 Courriel : emploirdl@cjerdlb.ca

TROUPE DE THÉÂTRE LES TÊTES-ART EN SOUTIEN AU CENTRE D'AIDE AUX PROCHES AIDANTS DES BASQUES

La troupe de théâtre Les Têtes-Art existe depuis plus de 10 ans grâce à des cours d'art dramatique offerts par l'Éducation des adultes de la Commission scolaire du Fleuve et des Lacs. Cette troupe permet à une quinzaine de personnes chaque année de se faire valoir dans une pièce de théâtre humoristique. Pour la toute première fois, la troupe s'associe au Centre d'aide aux proches aidants des Basques (CAPAB) en leur remettant une partie des bénéfices que généreront les deux prestations du 17 et 19 avril prochain à l'école secondaire de Trois-Pistoles.

La comédie théâtrale s'intitule « **Quel anniversaire!** » et l'intrigue tourne autour d'un vol de bijoux.

C'est donc solidairement que nous lançons une invitation à la population des Basques d'assister à une ou l'autre des prestations de la troupe Les Têtes-Art, **soit le 17 avril 2015 à 20h ou le 19 avril 2015 à 14h** à l'auditorium de l'École Polyvalente l'Arc-en-ciel. Des billets au coût de 7 \$ sont disponibles auprès des membres des deux organisations ainsi que chez Kadorama et au dépanneur Ultra (Guérette). Une partie des bénéfices générés par ces deux prestations sera versée au CAPAB, afin de les soutenir dans leur mission. L'aide financière apportée permettra entre autres d'apporter du répit, d'informer et de former toutes ces personnes aidantes qui se dévouent tous les jours.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec : M. Guillaume Philibert
au numéro de téléphone 418 851-4040, adresse courriel : proches.aidants.capab@gmail.com



ROUTE 293 - COMMUNIQUÉ

Dossier d'information - « Projet de reconstruction de la route 293 à Notre-Dame-des-Neiges »

Le 4 novembre 2014, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a tenu une séance d'information à la salle communautaire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles, dans le cadre du projet de réaménagement de la route 293 du ministère des Transports du Québec (MTQ). Durant cette soirée, plusieurs citoyens ont manifesté leur intérêt à être desservis par un réseau public d'aqueduc et d'égout. À ce sujet, la municipalité a eu une première rencontre le vendredi 27 février dernier pour amorcer les discussions avec le MTQ.



Selon ledit MTQ, il est prématuré pour le moment de s'engager dans des négociations puisque plusieurs résultats d'analyse ne sont pas encore complétés tandis que d'autres études terrain ne sont pas amorcées. Le MTQ nous laisse entendre qu'une fois tous les résultats obtenus, la municipalité sera avisée et invitée à se rasseoir pour s'engager dans des négociations en vue de voir comment ces travaux pourraient être réalisés et pour déterminer les coûts de ces travaux d'aménagement relativement à ces deux services. Une fois ce travail effectué, la municipalité sera plus en mesure de se positionner pour prendre une décision à propos de la mise en place d'un système d'égout.

Vous comprendrez qu'à ce moment-ci, il est difficile de négocier avec le MTQ de la possibilité d'utiliser leur tranchée dans le but d'ajouter le service d'un réseau d'égout puisque les études permettant de définir l'impact de ces travaux d'infrastructure routière sur les systèmes privés d'aqueduc ne sont pas encore terminées. En d'autres mots, la nécessité pour le MTQ d'avoir à installer un système d'aqueduc public n'est pas encore démontrée.

Par ailleurs, nous tenons à renseigner la population concernée par ces travaux qu'au cours de la saison estivale 2015, plusieurs personnes mandatées par le MTQ effectueront des travaux de prélèvement, d'arpentage et autres types de travaux dans le secteur concerné. Ne vous surprenez donc pas de voir des spécialistes de ce ministère évoluer autour de vos propriétés. Cependant, si vous considérez avoir des doutes raisonnables de la légitimité de ces acteurs autour de vos demeures, n'hésitez pas à contacter la municipalité. D'ici le début de la saison estivale 2015, nous tenterons d'obtenir un calendrier des différents travaux qui seront exécutés aux abords de vos résidences. Ainsi, il sera plus facile de valider vos inquiétudes ou observations.

Source : Monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier - le 18 mars 2015
dg@notredamedesneiges.qc.ca

PRÉVENTION INCENDIE – FORMULAIRE D'AUTO INSPECTION RÉSIDENIELLE À COMPLÉTER MAISONS – LOGEMENTS – CHALETS

C'est la Loi sur la sécurité incendie (LSI), adoptée le 14 juin 2000, qui confie à toutes les MRC du Québec un rôle de planification en matière de sécurité incendie. Ainsi, en vertu de l'article 8 de cette loi, les MRC, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie et en conformité avec les orientations déterminées par le ministre de la Sécurité publique, doivent établir un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie fixant, pour tout le territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre. Le 17 janvier 2012, le schéma de couverture de risque incendie de la MRC des Basques est entré en vigueur.

Ledit schéma agit en tant qu'un instrument de planification territoriale visant à répondre aux orientations du ministère de la Sécurité publique, entre autres,

- Réduire de façon significative les pertes, humaines et matérielles, attribuables aux incendies sur le territoire;
- Accroître l'efficacité des organisations responsables de la sécurité incendie.

Notre schéma en est à l'étape de sa mise en application. Ainsi, vous aiderez votre municipalité à **économiser** en coûts d'inspection tout en **protégeant la vie de vos proches** en remplissant le formulaire d'auto-inspection résidentielle ci-joint au présent bulletin (vous pouvez également le télécharger à partir de la page d'accueil du site Web de la municipalité) et en nous le retournant. Nous comptons sur votre collaboration afin de vous conformer aux exigences, notamment : avertisseur de fumée, avertisseur de monoxyde de carbone et d'extincteur portatif.

PRÉCISION SUR L'IMPLANTATION DE LA COLLECTE DE LA 3^E VOIE

Nous désirons faire suite à plusieurs plaintes reçues des citoyens concernant l'implantation d'un service de collecte de la 3^e voie, soit la nécessité d'utiliser un bac brun.

Après en avoir été avisé, les conseillers et le maire nous ont demandé de vous transmettre ces renseignements qui prévalent à ce sujet, soit que :

- le service de collecte de la 3^e voie n'est pas une décision municipale, mais plutôt une décision gouvernementale;
- notre municipalité a cependant la responsabilité d'implanter cette nouvelle mesure écologique à l'intérieur des limites de son territoire;
- avec l'ajout de cette nouvelle mesure, le gouvernement du Québec souhaite valoriser 60 % des matières organiques d'ici la fin de l'année 2015 et bannir de l'enfouissement les matières organiques à partir de 2020;
- le site de Rivière-du-Loup est l'une des premières usines de bio méthanisation au Canada. Elle accueillera plus de 25 000 Tm. de matières organiques chaque année;
- les matières organiques représentent près de la moitié du poids des déchets domestiques;
- la collecte des matières organiques consiste à utiliser un troisième bac (bac brun) où sont déposées lesdites matières. Cette collecte s'ajoute donc à celles des déchets non valorisables et des matières recyclables. Ce type de collecte est de plus en plus pratiqué au Québec.

Pourquoi cette collecte des matières organiques ?

Pour :

- diminuer le volume de déchets enfouis;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- produire de l'énergie;
- enrichir et fertiliser les sols.



Si vous pratiquez déjà le compostage domestique, il est recommandé de poursuivre cette bonne habitude, celle-ci n'étant pas répressible. Avec la nouvelle collecte des matières organiques, vous pouvez déposer toute l'année des résidus de poissons, de viandes, de produits laitiers, de cartons et de papiers souillés dans votre bac brun.

De plus, nous ne pouvons pas affirmer si des inspections seront faites pour vérifier si les citoyens continuent d'envoyer des matières organiques dans les déchets non valorisables. Nous ne pouvons pas dire non plus qu'il n'y aura pas d'infractions pour les citoyens qui seront pris en défaut. Autrement dit, si vous disposez de vos résidus alimentaires dans les vidanges ou déchets non valorisables, une amende pourrait éventuellement vous être chargée.

Malgré toutes ces données ci-haut mentionnées, n'hésitez pas à communiquer avec nous ou avec COÉCOS au 1-888-856-5552 www.collectequicarbure.com pour toute question sur le tri des matières acceptées.

RÉOUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE LE 15 AVRIL (si la température le permet)

Profitez de ce point de dépôt pour disposer de vos matériaux récupérables de façon sécuritaire et respectueuse de l'environnement. Le ramassage des sacs de feuilles et d'herbes est un service que l'Écocentre offre tout à fait gratuitement les mercredis, jeudis, vendredis et samedis de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, nous vous invitons à aller les porter directement à l'Écocentre situé au 2, route à Cœur, Notre-Dame-des-Neiges. Du à la température imprévisible, nous vous conseillons de vérifier au 418-851-1366 si le site est ouvert avant de vous rendre sur les lieux.

LOYER RECHERCHÉ

Notre directeur général est à la recherche d'un loyer, chambre ou studio, meublé(e) dans la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, libre à partir du 1 mai prochain. Veuillez communiquer avec Denis Ouellet au dg@notredamedesneiges.qc.ca ou par téléphone au 418-851-3009 poste 2.